



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 20/08/2020

Extension du périmètre de l'obligation du passe sanitaire dans certains grands magasins et centres commerciaux en Essonne à compter du 23 août 2021

En application des dispositions de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire puis du décret du 7 août, le préfet peut, lorsque la situation épidémique le justifie, étendre l'application du passe sanitaire aux grands magasins et centres commerciaux dont la surface commerciale utile est supérieure à 20 000 m², sous réserve que l'accès des personnes aux biens et services de première nécessité ainsi que, le cas échéant, aux moyens de transport, soit garanti.

Au vu de l'augmentation du taux d'incidence relevé dans le département de l'Essonne (190 cas pour 100.000 habitants au 20 août contre 156 au 2 août) le préfet, en concertation avec les autres préfets de la Région Île-de-France, a décidé de mettre en œuvre cette mesure à compter du lundi 23 août 2021 dans les grands magasins et centres commerciaux suivants :

- Centre commercial Maison Neuve à Brétigny-sur-Orge,
- Centre commercial Valdoly à Montgeron,
- Centre commercial Villabé à Villabé,
- Centre commercial Carrefour à Athis-Mons,
- Magasin IKEA à Lisses.

Dans ces établissements, le port du masque reste également obligatoire.

Les services de l'État sont en relation constante avec les gestionnaires des grands magasins et centres commerciaux concernés pour les accompagner dans l'application de ces mesures.

**Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
Préfecture de l'Essonne**

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37
Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes